

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	49
POUVOIRS Suppléants	6
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	27

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

16 MAI 2023

Date d’Affichage

16 MAI 2023

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Sylvie DA SYLVA, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Claire FITA à Blaise AZNAR, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Christian SERIN à Mathieu BLESS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Guy SANGIOVANNI, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEUX, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Martine CLARAZ ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Christian LONQUEU, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Monserrat REILLES, Didier SALANDIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°140\_2023

ACTES : 8.2.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 29- Convention Territoriale Globale 2023-2027

## Exposé des motifs

La Caisse des Allocations Familiales (CAF) du Tarn et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet souhaitent renouveler la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

La Convention Territoriale Globale vise à définir conjointement un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Le périmètre de contractualisation est celui de l'EPCI, avec un portage communautaire et/ou communal des actions selon les champs d'intervention.

La convention est signée pour 5 ans et a pour objet de :

- Identifier les besoins prioritaires sur la Communauté d'agglomération,
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

A la suite d'un travail de concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma Territorial Education-Famille (STEF), six axes prioritaires assortis d'objectifs ont été définis pour la Convention Territoriale Globale 2023-2027 :

### **Axe 1- MAILLER le territoire avec des services qui facilitent la construction et la conciliation de la vie sociale, professionnelle et familiale**

1. CONSOLIDER et DEVELOPPER l'offre d'accueil en réponse aux besoins et attentes des familles
2. VISER une équité et une accessibilité de l'offre d'accueil
3. AMPLIFIER la coopération entre communes et GGA dans les domaines dont les responsabilités sont partagées
4. S'INSCRIRE dans une démarche de prévention

### **Axe 2- GARANTIR une offre éducative cohérente et de qualité**

1. FAVORISER la continuité et la réussite éducative
2. CO-CONSTRUIRE une politique jeunesse avec les acteurs du territoire
3. FAVORISER l'autonomie, l'engagement et l'insertion des jeunes (16-25)
4. RENFORCER la synergie entre acteurs éducatifs

### **Axe 3- ACCOMPAGNER la fonction parentale**

1. SOUTENIR la participation et l'engagement des parents
2. CONFORTER le rôle et la place du parent
3. RENFORCER le maillage territorial et la coordination des actions parentalité

### **Axe 4 : RENFORCER les solidarités et la cohésion sociale, DEVELOPPER l'accès aux droits**

1. IDENTIFIER et FAIRE CONNAITRE les problématiques et priorités en matière de santé publique
2. DEVELOPPER des réponses aux problématiques rencontrées par les publics en situation de vulnérabilité et/ou dans un parcours d'insertion
3. ENCOURAGER les initiatives des habitants et associations
4. RENFORCER l'accueil inclusif des enfants en situation de fragilité, d'handicap ou à besoins spécifiques
5. LUTTER contre tous les formes d'inégalités
6. CCORDONNER les dispositifs de droit commun et spécifiques, FAVORISER la coopération institutionnelle

### **Axe 5 - AGIR pour un environnement sain et durable**

1. RENFORCER la démarche d'éco-exemplarité dans les structures d'accueil
2. SENSIBILISER les familles en matière de santé environnementale
3. MOBILISER les acteurs du STEF sur les enjeux de transition écologique

## Axe 6 : FAVORISER la mobilité et l'accès au logement

1. PROPOSER des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs
2. CREER du lien social grâce à une dynamique qui mixe offres de mobilité, voirie et déplacements
3. CONFORTER la culture de la mobilité durable sur le territoire
4. PRODUIRE une offre d'habitat social nouvelle, adaptée aux besoins et durable
5. PORTER une attention particulière aux besoins en habitat des publics fragiles et favoriser leur accès au logement

Après la signature de la présente convention, une phase de réflexion sur le Plan d'Action sera engagée.

### Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.4 compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Comité de pilotage partenarial du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la Ville du 11 mai 2023,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la Convention Territoriale Globale 2023-2027 à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, telle qu'annexée,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 06 JUIN 2023

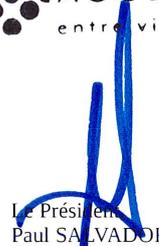
- publication - mise en ligne  
Le 06 JUIN 2023  
et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 06/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-140\_2023-DE